



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2003

1. A la 289^e session (mars 2004) du Conseil d'administration, la commission a examiné le rapport du Chef auditeur interne¹, contenant les principaux résultats de l'audit et des missions d'enquête effectués en 2003, avec des renvois aux résultats consignés dans le rapport d'audit pour 2002. Etant donné que les détails concernant la suite donnée par le Bureau au rapport d'audit pour 2002 ont été communiqués au Conseil d'administration en mars 2004², le présent document porte sur la suite donnée par le Bureau aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne en 2003.

Audits effectués au siège

Achats effectués au siège sur le compte du budget ordinaire

2. Le compte rendu de l'audit effectué par le Chef auditeur interne figure dans son rapport sur les principaux résultats pour les années 2002 et 2003. Après que le Trésorier et contrôleur des finances eut demandé un audit des procédures d'achat appliquées à l'acquisition du mobilier de bureau au siège, le Bureau a commencé en 2000 à appliquer des procédures d'appel d'offres plus rigoureuses, assorties de comparaisons systématiques des prix. En 2001, le Bureau a procédé à une analyse approfondie en vue de l'attribution d'un contrat pour la fourniture de mobilier de bureau et, bien qu'il eût prévu initialement de lancer un nouvel appel d'offres international en 2004, il a décidé de le différer jusqu'au prochain biennium car aucun achat important n'était imminent.
3. La recommandation du Chef auditeur interne concernant les tâches et responsabilités contradictoires du fonctionnaire chargé des achats pour la livraison de marchandises a été mise en œuvre en juin 2003, et celle tendant à améliorer la répartition des tâches dans la Section des autorisations de paiement l'a été en mai 2003.

¹ Document GB.289/PFA/7.

² Document GB.289/PFA/6.

Bureaux extérieurs

4. En 2003, quatre bureaux de l'OIT ont reçu la visite des fonctionnaires du Bureau de l'audit interne, à savoir Beijing, Budapest, Katmandou et Moscou. Les paragraphes 12 à 51 du rapport du Chef auditeur interne se réfèrent aux constatations et recommandations formulées lors de l'audit effectué dans ces bureaux extérieurs.
5. Conscients de la nécessité d'améliorer la formation, notamment celle des personnels d'appui des bureaux régionaux, nous assurons la coordination avec ces bureaux partout où des cours de formation sont organisés. Le Bureau met tout en œuvre pour répondre avec les ressources disponibles à ce besoin actuel et permanent.
6. Ainsi qu'indiqué dans le document portant sur la suite donnée par le Bureau au rapport du Commissaire aux comptes pour 2002-03, dont la commission³ est actuellement saisie, l'analyse des comptes d'attente est aussi une activité permanente. Au milieu de l'année 2004, tous les bureaux régionaux ont été priés d'effectuer une analyse approfondie des postes non réglés des comptes d'attente des bureaux extérieurs et de faire part de leurs constatations à FINANCE. Les résultats de cette analyse ont permis d'apurer un grand nombre de postes. En même temps, le Bureau a instauré de nouvelles règles consistant notamment à notifier, à la fin de chaque mois, les détails de chaque poste en suspens non réglé. Ainsi les bureaux extérieurs pourront-ils veiller à ce que les postes en suspens soient apurés et portés aux dépenses dans un délai raisonnable.
7. Des comptes de caisse peuvent faire apparaître des soldes créditeurs élevés au moment de la reconstitution mensuelle des ressources du fonds au siège ou dans les bureaux régionaux ou lorsque des contributions extrabudgétaires émanant de donateurs sont reçues localement. Les comptes bancaires des bureaux extérieurs sont continuellement surveillés par les unités de vérification des régions et du siège. Les cas faisant apparaître un solde créditeur élevé sont portés à l'attention du directeur du bureau régional ou du bureau extérieur concerné, et des mesures sont prises pour réduire le solde. Au début de l'année 2004, tous les comptes bancaires et comptes de caisse des bureaux extérieurs ont fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Les directeurs des bureaux extérieurs ont pris conscience des risques liés au maintien de comptes bancaires présentant un solde créditeur trop élevé et devraient donc améliorer leur gestion des comptes de caisse et des comptes bancaires.
8. Comme le Chef auditeur interne l'a confirmé dans son rapport pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2004, dont la commission est actuellement saisie⁴, les bureaux extérieurs visés dans son rapport pour 2003 ont présenté des rapports complets sur les mesures prises. Il ressort de ces rapports que toutes les recommandations importantes ont été mises en œuvre, et le Bureau collaborera étroitement avec le Chef auditeur interne pour que les informations qui manquent encore soient fournies sans retard.

³ Document GB.292/PFA/4.

⁴ Document GB.292/PFA/3.

Conclusion

9. En conclusion, la direction du BIT continue à travailler en liaison étroite avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle pour tirer pleinement parti de ses recommandations et pour garantir qu'elles font l'objet d'un suivi approprié et sont dûment mises en pratique.

Genève, le 4 février 2005.

Document soumis pour information.